

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 25 novembre 2011  
(convocation du 14 novembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Novembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÛZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15 et jusqu'à 13 h 00  
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita à partir de 10 h 30  
M. BRON Jean-Charles à M. CAZENAVE Charles à partir de 12 h 15  
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise  
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme BREZILLON Anne jusqu'à 10 h 10  
M. CAZENAVE Charles à M. BRON Jean-Charles jusqu'à 10 h 20  
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel  
M. DAVID Yohan à Mme SAINTE-ORICE Nicole à partir de 11 h 30  
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45  
Mlle EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques jusqu'à 10 h 25  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard  
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. JOUBERT Jacques

Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre  
M. LOTHAIRE Pierre à Mme LIRE Marie Françoise  
M. MANGON Jacques à M. MILLET Thierry à partir de 12 h 40  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max  
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine  
Mme PIAZZA Arielle à M. DAVID Jean-Louis à partir de 11 h 15  
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick  
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel  
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne  
M. SENE Malick à M. EGRON Jean-François  
M. SOLARI Joël M. SOUBIRAN Claude jusqu'à 11 h 10  
Mme TOUTON Elisabeth à M. DUCASSOU Dominique

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**ADAV 33 - Subvention de Fonctionnement - Convention CUB/ADAV 33**  
 **Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Il est proposé dans le présent rapport d'autoriser Monsieur le Président à conclure la convention d'objectifs CUB/ADAV33 pour 2011 ci après annexée et à fixer le montant de la subvention communautaire au budget de fonctionnement de cet organisme à hauteur de **61 754 euros**.

● **Présentation de l'association**

L'association départementale des Amis des voyageurs de la Gironde (ADAV 33) a été créée en 1964 (loi 1901). Son action vise à développer la mise en œuvre d'accompagnements en vue de la résorption des habitats insalubres et/ou illégaux de familles des Gens du Voyage sédentarisées sur l'ensemble de la Gironde et par là sur les communes de la CUB.

L'ADAV 33 de par son ancienneté, son expérience, son champ d'intervention et ses compétences, a une très bonne connaissance de la question des Gens du Voyage et une capacité à intervenir dans la continuité, malgré la mobilité des familles. Elle **connaît et intervient auprès d'environ 1800 familles du département**.

Son intervention est reconnue tant par les Gens du Voyage que par les partenaires (Élus et Collectivités, services de l'État, écoles, services sociaux, organismes bailleurs, associations etc...).

Elle a une approche multi-entrées des situations, et aborde la question de l'insertion sociale dans sa globalité, la question de l'habitat étant une question centrale, mais est complétée par des actions autour de l'insertion par l'économique, la scolarisation, la citoyenneté.

● **Ses actions sur la CUB**

Sur le territoire de la CUB, l'ADAV est impliquée dans plusieurs projets :

- Les aires d'accueil (11 aires à ce jour).
- Les projets d'habitat (sortie d'insalubrité ou d'illégalité) de familles semi-sédentarisées (plusieurs centaines de familles concernées).

L'ADAV a déjà mené ou mène actuellement de nombreuses actions (voir détails dans le tableau annexé à ce rapport).

Elle est à ce jour sollicitée et engagée dans plusieurs projets à la demande des communes : Bordeaux/Eysines/Ambarès, Mérignac etc..., en participant notamment aux MOUS initiées par ces communes.

### ● Les points forts de l'ADAV 33

Elle apporte **sa connaissance et ses compétences à chaque niveau du processus de réinsertion** :

- la prise en compte des situations,
- le diagnostic,
- le travail, la complexité des projets, en prenant en compte la dimension interculturelle,
- la constitution d'un partenariat autour d'un projet et l'animation,
- la contribution à la formation des acteurs sur cette question,
- la mobilisation des ressources de la famille pour son implication et sa participation à ce projet.
- Lors de la réalisation, c'est un acteur pédagogique nécessaire pour accompagner les changements de mode de vie (respect du contrat de location) et assurer les médiations nécessaires avec l'environnement, le quartier, la ville.

Elle est **un intermédiaire légitime et efficace** entre l'ensemble des acteurs concernés :

- les familles : diagnostic - médiation – accompagnement ,
- les décideurs de l'Action Publique et notamment les Élus : conseil – expertise – appui technique,
- l'ensemble des partenaires de droit commun : expertise – appui technique – animation de réseaux.

Grâce à sa connaissance, son expérience et sa légitimité d'intervention acquise au fil des années, dont elle a dégagé des analyses et des méthodes capitalisées et transférables, qui permettent aux projets futurs de bénéficier de l'expérience de projets déjà réalisés.

### ● La politique de la CUB en terme de résorption de l'habitat précaire

**Dans le cadre du PLH modifié**, la CUB accompagne les communes dans la mise en oeuvre de certaines préconisations du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du voyage notamment **pour favoriser les processus de sédentarisation tout en contribuant à la résorption des sites d'habitat précaire.**

Sur ce sujet, il est attendu de la CUB, de :

- proposer une assistance technique aux communes en matière d'ingénierie et de programmation adaptée,
- participer au financement des études de sortie d'insalubrité,
- financer et piloter les études préalables et pré-opérationnelles d'aménagement sur les secteurs concernés,
- soutenir financièrement les associations accompagnant ces processus.

La sédentarisation des gens du voyage est une démarche longue en plusieurs phases : des études préalables afin de déterminer les besoins réels des publics, puis la mise en oeuvre de programmations de relogements (construction de logements adaptés, mise à disposition de terrains, réhabilitations dans le parc ancien etc..). Ce processus s'accompagnant d'un travail social de terrain auprès des familles.

Cette démarche est menée dans le cadre d'une Maîtrise d'Ouvrage Urbaine et Sociale assurée sur appel d'offres, par des associations spécialisées telles que le PACT ou l'ADAV 33.

Le nouveau **Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage (SDAGDV)** pour la période 2011/2017 rappelle l'ancrage territorial de familles depuis de nombreuses années, voire des générations, sur des terrains non constructibles et, souvent, dans des conditions d'hygiène et de salubrité insuffisante.

Ces situations de sédentarisation et d'habitat précaires concernent dix communes sur la CUB : Ambarès-et-Lagrave, Artigues, Blanquefort, Cenon, Eysines, Le Haillan, Le Taillan, Mérignac Parempuyre, Villenave d'Ornon.

Le SDAGDV fixe parmi les objectifs prioritaires du territoire communautaire, la sédentarisation dans des conditions dignes d'habitat, de quelques 250 familles identifiées sur le territoire communautaire par :

- la poursuite de la mobilisation des acteurs et des outils nécessaires sur le volet habitat, social, santé, insertion, scolarisation,
- la mobilisation des financements nécessaires à la réalisation des équipements préconisés : terrains familiaux ou logements adaptés.

A ce jour, plusieurs communes se sont lancées dans une MOUS habitat précaire pour les gens du voyage.

- **La prise de compétence « Aménagement et Gestion des Aires de Grand Passage » par la CUB**

Par délibération n°2011/0511 en date du 8 juillet 2011, la CUB a décidé de prendre cette nouvelle compétence.

A l'image du travail partenarial accompli pour la réalisation de l'aire de grand passage de Tourville, l'expertise et l'accompagnement de l'ADAV 33 sont indispensables pour l'aménagement et la gestion des aires restant à réaliser.

- **Convention d'objectifs avec CUB/ADAV33**

Le PLH communautaire prévoit également le conventionnement avec les associations comme modalités de travail à développer.

L'ADAV 33 propose de mettre son expérience et ses compétences à la disposition de la CUB selon plusieurs axes de travail :

**1) Au niveau du public des gens du voyage :**

- repérage des besoins,
- diagnostic,
- accompagnement des familles pour leur participation aux projets.

**2) Au niveau des partenaires :**

Accompagnement des projets – animation de Comité Technique – capitalisation d'expériences et partage d'expériences entre différentes communes.

**3) Interface et transversalité** entre les différents acteurs et les familles.

**4) Animation** de projets

**5) Suivi qualitatif et quantitatif** des projets

**6) Proposition d'une programmation des projets à 2/3 ans.**

- **L'intérêt communautaire d'une subvention à l'ADAV 33**

La proposition de l'ADAV 33 apportera une contribution indispensable à la mise en œuvre de la politique de résorption de l'habitat précaire des Gens du Voyage menée par la CUB.

De par son expérience, sa connaissance du terrain, sa légitimité dans ses relations avec aussi bien les familles, les autorités publiques, les acteurs de l'habitat et les sites et leurs degré d'intervention, l'intervention de l'ADAV 33 représente une compétence fiable sur laquelle les Élus des communes de la CUB peuvent s'appuyer pour répondre à la question délicate de la sédentarisation des Gens du Voyage, dans des situations précaires et/ou illégales.

Ses actions déjà réalisées, en cours ou en projet, démontrent sa capacité à aider à la mise en œuvre d'une politique efficace de résorption de l'habitat précaire des Gens du Voyage sur le territoire communautaire.

● La participation de la Communauté urbaine  
Budget prévisionnel 2011 de l'ADAV 33

CHARGES	MONTANT			PRODUITS	MONTANT		
	H T	T V A	TTC		H T	T V A	TTC
<b>60 – Achats</b>				<b>70 - Ventes de produits finis, prestations de services</b>			
Achats d'études et de prestations de service				Marchandises			43500
Achats non stockés de matières et fournitures			42560	Prestations de services			
Fournitures non stockables (eau, énergie)				Produits des activités annexes			123851
Fournitures d'entretien et de petit équipement							9
Fournitures administratives			58071	<b>74 - Subventions d'exploitation<sup>1</sup></b>			51553
Autres fournitures				État (préciser le(s) ministère(s) sollicité(s))			
<b>61 - Services extérieurs</b>				Région			
Sous traitance générale				Département			872372
Locations mobilières et immobilières				Cub			61764
Entretien et réparation				Autres EPCI			
Assurances				Commune(s)			175932
Documentation				Organismes sociaux			
Divers			11799	Fonds européens			
<b>62 - Autres services extérieurs</b>			5	CNASEA (emplois aidés)			47898
Rémunérations intermédiaires et honoraires				Autres (précisez) : FSL, SACICAP			4500
Publicité, publications							
Déplacements, missions et réceptions				<b>75 - Autres produits de gestion courante</b>			
Frais postaux et de télécommunication				Cotisations			
Services bancaires				Autres			
Divers			2400	<b>76 - Produits financiers</b>			
<b>63 - Impôts et taxes</b>				<b>77 - Produits exceptionnels</b>			
Impôts et taxes sur rémunérations				<b>78 - Reprise sur amortissements et provisions</b>			
Autres impôts et taxes				<b>79 – Transfert de charges</b>			
<b>64 - Charges de personnel</b>			105813				
Rémunérations du personnel			8				
Charges sociales							
Autres charges de personnel			300				
<b>65 - Autres charges de gestion courante</b>			1640				
<b>66 – Charges Financières</b>							
<b>67 - Charges exceptionnelles</b>			600				
<b>68 - Dotation aux amortissements,</b>							

<sup>1</sup> L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres financeurs sollicités.

provisions et engagements		59800			
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>134150 4</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>134150 4</b>
<i>86 - Emploi des contributions volontaires en nature</i> - Secours en nature - Mise à disposition gratuite des biens et prestations - Personnel bénévole <b>Total des charges</b>			<i>87 - Contributions volontaires en nature<sup>2</sup></i> - Bénévolat - Prestations en nature - Dons en nature <b>Total des produits</b>		

<sup>2</sup> Le plan comptable des associations prévoit a minima une information dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

L'action de l'ADAV 33 étant primordiale pour une mise en œuvre efficace de la politique de l'habitat spécifique de la CUB, il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement à l'ADAV 33 d'un montant de 61 754 euros pour l'exercice 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs de bien vouloir si tel est votre avis d'adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le conseil de Communauté**

**Vu** le code des collectivités territoriales

**Vu** la délibération communautaire n°2011-1186 du 14/12 /2001 approuvant le PLH

**Vu** la délibération communautaire n°2003-0133 du 28/02 /2001 approuvant le PLH

**Vu** la délibération communautaire n°2007-0545 du 13/07 /2001 approuvant le PLH

ENTENDU le rapport de présentation

**Considérant que** l'activité de l'ADAV 33 contribue à la mise en œuvre du PLH de la CUB

### **DECIDE**

**Article 1 :** du versement en 2011 d'une subvention de 61 754 euros à l'association ADAV 33 au titre de son fonctionnement courant,

**Article 2 :** de l'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 - 65 - 72- CRB UE00 du budget de l'exercice en cours,

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 novembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 DÉCEMBRE 2011

PUBLIÉ LE : 8 DÉCEMBRE 2011

Mme. VÉRONIQUE FAYET